

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 24 janvier 2023 à 19h

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST – Brigitte QUERE - Grégory THERAUBE– Régine MARCY - Albert MOZZATI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : Jean-Luc SAUTEL

Absents non excusés : Eric BOISSIN – Corinne LARCHER - Jean-Luc LEVECQUE

Procuration : Jean Luc SAUTEL à Jean-Pierre LAPORTE

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

1 – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent (inférieur à 10%)

Un personnel du secrétariat a sollicité l'augmentation de son temps de travail hebdomadaire de 2 heures, soit 30h au lieu de 28h, afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail. Celle-ci a effectivement considérablement augmentée avec entre autres, la régie des recettes eau et assainissement créée en janvier 2022, la mise en place du logiciel d'investigations fiscale sur le foncier, le contrôle des états des ordures ménagères de la CdC, le recouvrement des factures eau directement en mairie. Cette augmentation ne change pas le statut de l'agent. Elle serait effective au 1^{er} mars 2023

T. Berrès : la réponse à cette demande est évidente puisque les tâches supplémentaires sont effectives et demandent de la concentration en dehors des heures d'accueil.

R. Halegouet : il faudra revoir la fiche de poste ; c'est une demande justifiée

Le Maire : il faudra revoir les fiches de poste de chacune pour pallier les absences et les remplacements lors de départ, de congés ou de maladie et surtout pour organiser la polyvalence.

R. Marcy : est-ce que 2 h hebdomadaires suffiront pour tout le travail supplémentaire à effectuer ?

Le Maire : normalement avec les outils informatiques oui. De plus si la CdC reprend la gestion de l'eau en 2026 ce sera suffisant.

Approuvé à l'unanimité

2 – Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Par décision en date du 22 septembre 2022, le Préfet nous a notifié que la commune de Lablachère était nouvellement soumise à l'obligation de réaliser dans un délai de deux ans un Plan Communal de Sauvegarde au motif que son territoire est exposé au risque incendie des bois et forêts.

Six élus se sont portés volontaires pour élaborer ce plan : Lysiane Frémon, Nicole Djiann, Thierry Berrès, Jean-Luc Sautel, Daniel Morselli et le Maire.

Jean-Luc SAUTEL est désigné au poste de Chef de Projet puisqu'il est référent incendie.

La liste n'est pas fermée et reste ouverte à d'autres volontaires.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu diffusé à l'ensemble du Conseil.

Prochaine réunion : 27 mars 2023.

Régine Marcy : dès que j'aurai moins de travail à la piscine, je pourrai venir vous aider

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- La Taxe d'Aménagement

Le 7/11 la commune a voté en termes concordants avec la CdC le reversement d'un point de sa taxe d'aménagement et 100% du produit de la part communale de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités communautaires selon les prescriptions de la loi qui rendait ce transfert obligatoire.

Or la loi des Finances Rectificatives n° 2 de 2022 du 1^{er} décembre 2022 a supprimé le caractère obligatoire du reversement tout en permettant l'abrogation des précédentes délibérations dans un délai de deux mois.

La Communauté des Communes du Pays Beaume-Drobie (CdC) a donc abrogé le 12 décembre 2022 sa première délibération pour adopter uniquement les 100% du produit de la TA concernant les zones d'activités dont elle a la charge.

Cet imbroglio est aggravé par les avis discordants de l'état et de l'association des maires de France sur les modalités d'application de la loi des Finances n° 2.

Dans un esprit communautaire et après consultation des membres du conseil municipal (10 membres ont répondu) la délibération du 7 novembre 2022 n'a pas été abrogée.

Or, seules les communes de Lablachère et Payzac transfèreraient aujourd'hui 1% de la taxe d'aménagement en plus des 100% sur les zones d'activités.

Il est trop tard pour abroger la délibération du 7 novembre 2022. Néanmoins, celle-ci n'étant pas concordante avec la nouvelle délibération de la CdC, elle devient caduque de fait.

Le Maire va demander au Préfet de l'Ardèche confirmation de cet aspect juridique.

- Remplacement Joël SEUZARET

Joël Seuzaret part à la retraite le 1/3/2023

La commission embauche élargie à un membre du personnel technique s'est réunie pour étudier les réponses à l'offre d'emploi qui a été diffusée en son temps :

- 27 candidatures dont 7 de retenues.
- 3 candidatures retenues sur les 7 sélectionnées
- La Commission a reçu 2 candidats (le troisième a trouvé un emploi entre temps). Le premier domicilié à Largentière et âgé de 34 ans et le second domicilié à Lablachère et âgé de 45 ans.

Le candidat de Lablachère a été retenu à l'unanimité pour la proximité et ses compétences.

- Pelouse de la Raze – avancement des dossiers – choix du bureau d'étude - Demande de concours financier communes CDC pelouse et pumptrack – Aménagement du Camsci.

Les demandes de subvention DETR (subventions de l'état) ont été déposées. Les demandes de subventions à la Région, l'Agence nationale du Sport, le département et de FFF (Fédération Française de Football) sont en cours.

Trois bureaux d'études en charge de la maîtrise d'œuvre du renouvellement de la pelouse du stade de la Raze ont été sollicités. Géo-Siapp n'a pas répondu, ISAP à Valence a proposé une rémunération de 5%, Stadia à Bourg de Péage a proposé une rémunération de 1,41%. C'est ce dernier qui a été choisi.

Le maire va solliciter les communes de la CdC pour une aide financière sur les restes à payer (après subventions) de la pelouse et d'une piste de pumptrack éventuellement à Lablachère. La CdC soutient cette initiative.

Régine Marcy : *Stade de foot : des personnes rentrent par le grillage et l'abiment ; il faudrait revoir le problème de la fermeture du stade.*

T. Berrès : *il faudrait prendre l'avis des dirigeants et éventuellement mettre un tourniquet pour que les cycles ne puissent pas rentrer sur le terrain.*

S. Prévost : *dans une commune voisine, les élus se sont aperçus que les clôtures mises en place autour d'un stade rénové sont systématiquement dégradées alors que ce n'était pas le cas auparavant.*

Le Maire : *nous étudierons les solutions pour éviter les dégradations ou tout du moins les limiter.*

- Le bulletin municipal annuel

Les échos sont très favorables et nous en sommes fiers compte-tenu du travail très importants réalisé par les élus qui l'ont rédigé et les annonceurs qui ont permis sa parution malgré des tarifs élevés. Le maire félicite particulièrement Nicole DJIANN pour son travail d'organisation, de coordination et de correction qui a permis la réalisation de ce bulletin dans de très bonnes conditions.

- Ouvre ton cœur

Deux hottes de récupération de jouets ont été installées par le SICTOBA à l'école et à la mairie mais pour trop peu de temps ce qui n'a pas été productif à la mairie.

N. Djiann : *communication récente du Sictoba : Cette opération environnementale et solidaire a été une véritable réussite avec plus de 520kg de jouets récoltés (contre 450kg en 2021).*

- Photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne décharge

Une entreprise envisage de poser des panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne décharge au lieu-dit Les Sabalettes. Cette société propose de signer un bail avec la commune propriétaire du terrain. Reste quelques régularisations administratives (domaine privé et non public) (dépollution éventuelle aux frais de la société) avant que cette société ne revienne vers nous.

A.t Mozzatti : *Peuvent-ils poser les panneaux sans dépolluer ?*

Le Maire : *cela ne semble pas poser de problème mais cette dépollution éventuelle sera aux frais du demandeur.*

Le Maire : *je peux organiser lors d'un prochain conseil une présentation du projet par l'entreprise.*

- Colis de Noël et Arbre de Noël

170 colis ont été distribués à domicile et 28 en EPHAD. Le Maire reçoit beaucoup de cartes de remerciements ; les personnes âgées sont très sensibles à cette distribution et enchantées du colis et surtout de la visite des élus.

L'arbre Noël des employés communaux s'est déroulé lors d'une sympathique réunion à la mairie le vendredi 16 décembre. Le personnel est très attaché à cette tradition. Un bon d'achat chez les commerçants du village leur a été remis.

- Vœux du maire et du CM le 8 janvier 2023

Malgré une hésitation en raison du contexte sanitaire et financier, le maire a pris la décision de maintenir cette tradition qui n'avait pu avoir lieu ces dernières années. Pour être respectueux des finances de la commune, les dépenses ont été divisées par 3. Le point essentiel de cette manifestation est le contact avec les administrés qui sont venus nombreux et ont beaucoup apprécié ce moment de convivialité et d'information.

- Tarif cantine

Le tarif de la cantine a été analysé à nouveau et grâce au travail effectué par le personnel et M. Halegouet avec le prestataire API, il n'y aura aucune augmentation. Les menus ont été étudiés et revus à la baisse sur les quantités constatées comme trop généreuses pour certains aliments que les enfants n'apprécient pas. Un rapport est fait tous les jours et des ajustements sont mis en place. La fréquentation est importante, jusqu'à 115 enfants ces derniers jours. Il y aura moins de denrées à donner pour la banque alimentaire de Joyeuse.

- L'eau – régie – recette

Martine Carrier et Dominique POUGET TIRION exposent aux élus une information très concise mais complète sur la situation de l'eau et de l'assainissement :

Synthèse de la facturation 2022		
EAU		Nombre m3 vendus : 145 610 m3
Consommation eau	270 409€	dont 49 185 m3 d'eau assainie
Abonnements	112 052€	
Taxes à reverser à l'agence de l'eau	48 997€	1490 compteurs dont 579 sont reliés à l'assainissement.
ASSAINISSEMENT		
Taxe assainissement	48 471€	Le civisme de la population face à la sécheresse de cet été a permis une consommation d'eau inférieure à l'année 2021 de 3 875 m3
Abonnements	35 773€	
Taxes à reverser à l'agence de l'eau	7 870€	
	Total	523 572€
TRAVAUX		Depuis le 1 ^{er} janvier la commune procède au recouvrement des règlements des factures de nos redevables. A ce jour le taux de recouvrement est de + 82%
Branchement EP	32 202€	
Raccordement UE	61 374€	
Frais mutation/résiliation	2 648€	
	Total	96 224€
		619 796€

Le recouvrement se monte à 82% ce qui justifie la bonne décision d'instaurer une régie de recettes.

Tour de table

Martine Carrier : Aucune observation

Roger Halegouet : la période d'inscription scolaire commence (déjà 4 nouveaux). Le wifi à l'école fonctionne. Les travaux de la haie seront faits dans le courant de l'année.

Une embauche a été réalisée pour remplacer un départ en retraite. L'équipe tourne bien et un grand merci à elle pour le travail fourni.

Dominique Pouget Tirion : La commune de Planzolles demande à Lablachère une interconnexion des réseaux d'eau communs afin de sécuriser l'approvisionnement de la commune mais aussi du quartier de Cédad. Il existe aujourd'hui une convention qui nous permet de livrer à Planzolles l'eau dont ils ont besoin. Ces travaux d'interconnexion seraient à la charge de la commune de Planzolles.

Cet été, Lablachère a livré des camions d'eau à St André Lachamp et à Planzolles.

Ce matin nous sommes allés avec l'Agence Régionale de Santé étudier les possibilités d'une mise en place d'un périmètre de protection à la source de Turel. Cette protection est obligatoire. Les travaux et les acquisitions foncières s'élèveraient à la somme de 130 000€ environ. La source Turel coule même en été et reste une ressource importante.

A. Mozzatti : soulève le problème des canalisations trop anciennes et de leur coût s'il fallait les remplacer

M. Carrier : cela ne reviendra pas moins cher d'acheter l'eau au SEBA.

D. Pouget Tirion : si nous ne mettons pas en place un périmètre de protection nous n'aurons plus le droit d'utiliser cette ressource. Les feux sont au vert en cas de mise en place du périmètre de protection ils seront au rouge si nous choisissons l'option d'un forage de substitution.

Le Maire : tout cela conditionne les subventions. Lorsque les canalisations cassent nous les changeons mais on peut espérer que celles à proximité immédiate de la source subissent moins de contraintes.

Daniel Morselli : Adis le Castellet : cela avance bien, ils attaquent les intérieurs et sont en pourparlers pour vendre un lot.

Le SDIS : le revêtement se fera en mars et les entreprises ont commencé les extérieurs. Ouverture de la caserne prévue le 1^{er} trimestre 2023.

SDE07 : renouvellement de la concession d'électricité pour 30 ans (voté) – meilleure qualité de la distribution afin que les coupures descendent en dessous de 30mn

Eclairage public : le planning se fera au premier trimestre avec un équilibre entre les grosses et plus petites communes.

Lysiane Frémon : Aucune observation

Thierry Berrès : soulève un problème qui a été remonté par le service technique de la piscine : les feuilles de platane entreposées par le personnel communal sur le terrain voisin se retrouvent dans le bassin en raison du vent et obstruent les pompes. Il faudrait trouver un autre endroit pour les stocker.

Le Maire : c'est effectivement un problème et nous allons y remédier.

Nicole Djian : Remise en état des cabines à livres avec Danièle Reynaud et l'aide importante de Serge et Jolan. La cabine adulte a été repensée et délestée de l'abondance de livres qui ne permettait pas un choix aisé. La cabine enfants est très fréquentée. Les recommandations successives qui ont été publiées sont bien suivies et les cabines ne sont plus l'objet de dépôts sauvages

Dans le cadre des Nuits de la Lecture, des lectures ont été offertes aux enfants par Storyplayer. L'association Lire et Faire Lire initiatrice de ces lectures a procédé tous les soirs à un tirage au sort et une famille de Lablachère a gagné un bon achat livres qui leur sera remis la semaine prochaine.

Yannick Marchal : Aucune observation

Stéphanie Prévost : Aucune observation

Brigitte Quéré : Aucune observation

Grégory Théraube : Lors de la distribution des colis de Noël chez M. BARBU on m'a signalé une cuvette importante qui se remplit et stocke l'eau de pluie : on ne peut plus passer et cela gèle lorsqu'il fait des températures négatives.

Un chien de berger, dressé contre les loups, dans les Gras attaque les autres chiens et a mordu une randonneuse qui a déposé une plainte. Le berger a téléphoné au maire pour l'en avertir.

C'est vrai qu'il faut tout pour faire un monde mais il faut comprendre que les troupeaux contribuent à l'entretien des terrains et évitent les incendies.

Le Maire : le berger m'a effectivement appelé à ce sujet. Il regrettait cet incident et était désespéré. J'ai également échangé avec la victime qui a déposé plainte en gendarmerie.

Régine Marcy : Aucune observation

Albert Mozzatti : Aucune observation

Danièle Reynaud : accueil très chaleureux des personnes âgées qui apprécient que la mairie s'intéresse à elles. Elles craignent les délestages même si je les ai rassurées à ce sujet.

Le Maire : je souhaitais en ce début d'année partager un moment de convivialité et j'en ai informé les élus par mail. J'espère que l'absence non excusée des membres du collectif EGAL n'a pas de rapport avec cette invitation.

Le Dauphiné a annoncé à deux reprises que M. Levecque rejoignait le Conseil Municipal. Il n'était pourtant pas présent ce soir.

Je suis déçu qu'une partie de la représentation communale ait décliné un moment œcuménique en oubliant quelques instants les postures et les divergences.

La séance est levée à 21h20

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance